

CORRECTION OFFICIELLE DU SUJET CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES 2013

EXERCICE 1

QUESTION 1

On ne prend pas en compte la facture de marchandise avant la fin de l'exercice car aucune marchandise n'a encore été livrée : il s'agit d'une charge constatée d'avance

L'écriture proposée est donc incorrecte. Il faut porter au débit du compte 486 pour 1000 € au crédit du compte 601 pour la même somme. Au moment de la livraison le 4 janvier 2012, l'écriture proposée pourra être passée.

QUESTION 2

On ne peut pas passer des écritures d'augmentation d'une immo que si elle est vendue par l'entreprise : il s'agira d'une plus value

La seule écriture que l'on doit passer est la dotation aux amortissements de l'immeuble

S'il s'agissait d'une dépréciation d'un terrain, une provision pour dépréciation pourrait être passée

QUESTION 3

Les immobilisations sont des biens d'équipements acquis par l'entreprise afin de pouvoir acheter, produire et vendre

Ils sont destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise et ne se consomment pas lors du premier usage

Trois catégories d'immobilisations sont mises en valeur par la PCG :

- Les immos incorporelles : fond commercial, logiciels, droit au bail, brevets, licences...
- Les immos corporelles : terrains, constructions, matériel industriel, matériel de transport...
- Les immos financières : titres financiers acquis par l'entreprise pour être détenus à long terme et droits de créances à plus d'un an (prêts, dépôts et cautionnement...)

QUESTION 4

Il est possible de constituer une provision pour hausse des prix lorsque, pour une matière, un produit ou approvisionnement donné, il est constaté au cours d'une période n'excédant pas deux exercices successifs, une hausse des prix supérieure à 10%

Dans notre cas, la hausse ne dépasse pas les 10% sur une année. Si la hausse avait été supérieure à 10%, une provision aurait pu être constituée avec le compte 1431

QUESTION 5

Les écritures du 31 décembre 2010 et du 2 mars 2011 sont enregistrées en vertu du principe de prudence : l'entreprise doit créer une provision pour les risques encourus afin que le résultat soit le plus juste et permettre d'éviter de diminuer brutalement le résultat ou le patrimoine de la société

Le 31 décembre 2010, on crée une provision de 15000 € (compte 6875 > 1511)

Puis le 2 mars 2011, on passe l'écriture du paiement des dommages et intérêts pour 5000 € (6712 > 512)

Le même jour, on annule la provision de 15000 € qui n'a plus lieu d'être (1511 > 7875)

EXERCICE 2

QUESTION 1

Relevé de	Compte	Nature des opérations	512	Banque
Débit	Crédit		Débit	Crédit
8 412,00€		Soldes de départ		20 230,00€
	12 740,00€	Remise de chèques		
12 753,00€		Chèque n° 000422 Fournisseurs FABRIZIO		
11 980,00€		Salaires avril		
		Erreur prélèvement ASSURETOUT		180,00€
		Prélèvement EDF		1 973,00€
		Remise à encaissement des effets	4 535,00€	
		Virement client PASCUAL	1 220,00€	
		Effets impayés client FANCHON		3 777,00€
	20 405,00€	Soldes	20 405,00€	
33 145,00€	33 145,00€	Totaux	26 160,00€	26 160,00€

Les effets sont pris en compte dans le tableau hors commissions. Il ne faut pas les oublier.

QUESTION 2

30/04/N

512	Banques	5 755,00€	
627	Servies bancaires et assimilés	29,60€	
44566	TVA déductible sur ABS	5,80€	
411	Clients		1 220,00€
5113	Effets à l'encaissement		4 570,40€

401	Fournisseurs	1 973,00€	
616	Prime assurance	180,00€	
512	Banque		2 153,00€

Pour le retour de l'effet impayé du client Fauchon, une écriture doit être passée pour mettre la commission pour effet impayé à la charge du client

411	Clients	3 777,00€	
627	Servies bancaires et assimilés	80,00€	
44566	TVA déductible sur ABS	15,68€	
512	Banque		3 872,68€

Effet impayé suite rapprochement

411	Clients	95,68€	
791	Transferts de charges d'exploitation		80,00€
44566	TVA déductible sur ABS		15,68€

Refacturation des frais sur effet impayé

EXERCICE 3

QUESTION 1

La marge sur coût variable (MSCV), qui permet de calculer le seuil de rentabilité, est obtenue en soutrayant les charges variables du chiffre d'affaires $CA/MSCV = CA - CV$

La difficulté de l'exercice est que les éléments fournis ne sont pas clairement nommés comme dans les différentes définitions

Le chiffre d'affaires correspond à la vente de produits finis et les charges variables sont les coûts variables de distribution et le coût d'achat des marchandises

$$MSCV : 2\ 500\ 000 - (1\ 200\ 000 + 612\ 000) = 688\ 000€$$

Le résultat d'exploitation est calculé à partir du CA et autres produits d'exploitation desquels sont soustraites les charges d'exploitation

En principe, ce résultat se fait de la manière détaillée ci-dessous :

Produits = chiffre d'affaires net + production stockée + production immobilisée + subventions d'exploitation + reprises sur amort et provisions + autres produits d'exploitation

Charges = achats de marchandises + variation des stocks marchandises + achat matières premières + variation stock mat première + autres achats et charges externes + impôts et taxes d'exploitation + salaires et traitements + cotisations sociales + dotation aux amorts et provision exploitation + autres charges exploitation

Différence entre les deux = résultat d'exploitation

$$\text{Pour l'exercice, on a : } 2\ 500\ 000 - 1\ 200\ 000 - 18\ 000 - 612\ 000 - 404\ 000 = 266\ 000$$

QUESTION 2

Le seuil de rentabilité (SR) est le niveau d'activité (chiffre d'affaires) à partir duquel l'entreprise commence à être rentable, c'est-à-dire capable de payer ses charges fixes

Sa formule est : charges fixes / taux de marge sur coûts variables

Formule taux de marge sur coûts variables : $MCSV / CA * 100$

Soit $688\,000 / 2\,500\,000 * 100 = 27,52\%$

$SR = 404\,000 / 27,52\% = 1\,468\,023\text{€}$

Le seuil de rentabilité en montant indique que la société GOHU est rentable à partir du moment où l'entreprise a vendu pour 1 468 023€ de produits

Le SR en quantité se calcule en trouvant le prix unitaire d'un produit

Le tableau indique le nombre de pièces vendus (50 000)

Soit $2\,500\,000 / 50\,000 = 50\text{€} \text{ pièce}$

$SR = 1\,468\,023 / 50 = 29\,360,46$ arrondi à 29 360

Le SR en quantité est à 29 360 produits vendus

QUESTION 3

Le point mort (PM) est le moment auquel on atteint le SR. L'entreprise commence à réaliser des bénéfice quand elle dépasse ce point

$PM = SR / (CA/360)$ soit $1\,468\,023 / (2\,500\,000/360) = 211,41$ jours arrondi à 211 jours

QUESTION 4

La marge de sécurité correspond à un excédent du CA par rapport au SR

Marge de sécurité = $CA - SR$ soit $2\,500\,000 - 1\,468\,023 = 1\,031\,977\text{€}$

Elle génère le résultat puisqu'au SR les charges fixes sont couvertes et le résultat est égal à zéro

L'indice de sécurité est le rapport entre la marge de sécurité par rapport au CA

Indice de sécurité = MS / CA soit $1\,031\,977 / 2\,500\,000 * 100 = 41,27\%$

Si le CA baisse de 41,27% alors le résultat sera égal à zéro

EXERCICE 4

ATTENTION dans l'énoncé il est bien précisé qu'il faut respecter la chronologie des opérations

Cependant, pour faciliter les explications, le corrigé suivra l'ordre des questions

Question A

La définition du crédit bail est la suivante : « le crédit bail est une opération de location de biens, mobiliers ou immobiliers, qui donne la faculté au locataire d'en acquérir tout ou partie moyennant une prime convenue à l'avance tenant compte, pour partie au moins, des versements effectués à titre de loyers »

Dans notre exercice, c'est l'option d'achat qui est demandée de comptabiliser ainsi que son paiement (ne pas oublier la reprise de la caution)

01/11/N

2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00€	
44562	TVA déductible sur immos	196,00€	
275	Dépôts et cautionnement versés		400,00€
404	Fournisseurs d'immos		796,00€

Option d'achat matériel informatique

03/11/N

404	Fournisseurs d'immos	796,00€	
512	Banque		796,00€

Paiement rachat matériel

Question B

il s'agit d'enregistrer la facture de vente au 2 novembre, puis l'acceptation de la lettre de change le 4 novembre par le client et ensuite la remise à l'encaissement de la lettre de change le 18 novembre et enfin l'encaissement avec les frais le 18 décembre

02/11/N

411	Clients	11 960€	
701	Vente de produits finis		10 000€
44571	TVA collectée		1 960€

Facture client AYLA

04/11/N

413	Client effet à recevoir	11 960€	
411	Clients		11 960€

Lettre de change sur facture du 02/11

18/11/N

5113	Effet à l'encaissement	11 960€	
413	Client effet à recevoir		11 960€

Mise à l'encaissement de la lettre de change

18/12/N

512	Banque	11 930,10€	
627	Services bancaires et assimilés	25,00€	
44566	TVA déductible sur ABS	4,90€	
5113	Effet à l'encaissement		11 960,00€

Encaissement de la lettre de change

Question C

Il s'agit d'une facture d'achat payée par lettre de change et mise à l'escompte auprès de la banque par le fournisseur

La société TALUS est le client. C'est le fournisseur, bénéficiaire de la lettre de change, qui décide de mettre l'effet à l'escompte. Dans ce cas, c'est la comptabilité fournisseurs qui devra passer les écritures du bordereau d'escompte du 25 novembre

La société TALUS, quant à elle, ne doit passer que l'écriture de la facture d'achat et l'acceptation de la lettre de change

N'ayant pas d'infos dans l'énoncé fourni par la banque de la société TALUS sur l'encaissement de la lettre de change, le paiement à la date du 20 décembre n'est pas à passer

05/11/N

601	Achat de matière première	5 000€	
44566	TVA déductible sur ABS	980€	
401	Fournisseurs		5 980€

Facture achat fournisseur JONDALAR

07/11/N

401	Fournisseurs	5 980€	
403	Fournisseurs effets à payer		5 980€

Acceptation de la lettre de change

Question D

Sur cette question, il faut comptabiliser la première redevance du crédit bail avec le dépôt de garantie ainsi que la charge constatée d'avance de 11 000€ correspondant aux 11 mois de l'année 2012 payée en avance

Pour les écritures d'inventaire, il n'y a pas d'amort à prendre pour ce bien, la société TALUS n'étant pas son propriétaire

01/12/N

6122	Crédit bail mobilier	12 000€	
44566	TVA déductible sur ABS	2 352€	
275	Dépôts et cautionnement versés	1 500€	
512	Banque		15 852€

Redevance machine outil et dépôt de garantie

31/12/N

486	Charges constatées d'avance	11 000€	
6122	Crédit bail mobilier		11 000€

Charge constatée d'avance 11 mois 2012

Question E

S'agissant d'une TVA intracommunautaire (Estonie entrée UE depuis le 01/01/2011), il faut comptabiliser une auto liquidation de la TVA avec l'aide du compte 4452

28/11/N

601	Achat de matière première	195 000€	
44566	TVA déductible sur ABS	38 220€	
401	Fournisseurs		195 000€
4452	TVA intracommunautaire		38 220€

Facture achat fournisseur KRANUDZ

Question F

Il faut comptabiliser l'annulation du stock initial et la constatation du stock final ainsi que la reprise de l'ensemble des provisions sur les stocks et la nouvelle dotation des provisions

En effet, les provisions sur stocks ne font pas l'objet de compensation entre la précédente provision et la nouvelle, que ce soit en reprise ou en dotation

Dans l'énoncé, les numéros de comptes des différents stocks sont donnés. Pensez à les utiliser

31/12/N

6031	Variation des stocks matières premières	30 240€	
71355	Variation des stocks produits finis	50 256€	
311	Stock matières premières		30 240€
355	Stock des produits finis		50 256€

Annulation stock initiaux

31/12/N

311	Stock matières premières	31 580€	
355	Stock des produits finis	47 250€	
6031	Variation des stocks matières premières		31 580€
71355	Variation des stocks produits finis		47 250€

Constatation des stocks finaux

31/12/N

391	Dépréciation des matières premières	2 400€	
3955	Dépréciation des stocks de produits finis	3 200€	
78173	Reprises sur dépréciation des stocks et en-cours		5 600€

Annulation des anciennes dépréciations de stocks

Le calcul des nouvelles dépréciations se fait comme suit :

La dépréciation des stocks de matières premières est estimée à 15% soit $31\ 580 \times 15\% = 4\ 737\text{€}$

La valeur actuelle des produits finis est de 46 500€ soit $47\ 250 - 46\ 500 = 750\text{€}$

31/12/N

68173	Dotations aux dépréciation des stocks et en-cours	5 487€	
391	Dépréciation des matières premières		4 737€
3955	Dépréciation des stocks de produits finis		750€